

Conclusion d'un accord entre Meta et l'ADAGP

- **Meta et l'ADAGP annoncent la conclusion d'un accord pour rémunérer les artistes plasticiens pour l'utilisation de leurs œuvres sur les plateformes de Meta.**
- **Cet accord permet aux utilisateurs de continuer à visualiser et partager librement les œuvres du répertoire de l'ADAGP sur des plateformes telles que Facebook et Instagram en France.**
- **En vertu de cet accord, les artistes représentés par l'ADAGP recevront une rémunération appropriée.**
- **Cet accord est une affirmation claire de l'engagement de Meta à respecter les droits de propriété intellectuelle.**

Meta et l'ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques) ont conclu un accord pour renforcer et promouvoir les arts visuels et les artistes en ligne.

L'alliance entre Meta et l'ADAGP est une avancée tant pour les créateurs, qui seront rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres, que pour les utilisateurs, qui pourront continuer à les visualiser et partager sur les plateformes de Meta telles que Facebook et Instagram en France.

Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice générale de l'ADAGP : *« Nous sommes ravis de pouvoir, grâce à cet accord, reverser une juste rémunération à tous les artistes qui nous ont confié la gestion de leurs droits exclusifs. La licence accordée à Meta permettra aux utilisateurs de ces plateformes de partager les œuvres qu'ils apprécient, tout en respectant les droits de leurs créateurs. Cet accord démontre que la diffusion massive des œuvres et le respect des droits ne sont pas incompatibles, et que les services en ligne peuvent se développer sans sacrifier la protection de la création. »*

Laurent Solly, Vice-Président de l'Europe du Sud chez Meta : *« Nous sommes fiers de travailler aux côtés de l'ADAGP et de renforcer ainsi notre soutien aux auteurs et aux détenteurs de droits. Depuis plusieurs années, Meta a développé des outils dédiés tels que Rights Manager qui fournissent aux titulaires de droits des informations et des données sur leur contenu et leur permettent de contrôler facilement quand, comment et où leurs œuvres sont partagées sur les plateformes de Meta. En réaffirmant notre volonté de protéger le droit d'auteur sur nos plateformes, cet accord montre la force de la collaboration entre les plateformes en ligne et les détenteurs de droits pour défendre la propriété intellectuelle et soutenir les arts visuels. »*

Meta et l'ADAGP s'engagent à renforcer l'écosystème à la fois pour les utilisateurs et les détenteurs de droits en France et au-delà, et se réjouissent de poursuivre cette collaboration visant à promouvoir les arts visuels et à protéger le droit d'auteur.



À propos de l'ADAGP :

Soutenue par un réseau international de plus de 50 sociétés sœurs, l'ADAGP gère les droits d'auteur des artistes visuels du monde entier, collectant et distribuant les droits des artistes pour toutes formes d'exploitation : livres, presse, produits dérivés, marché de l'art, expositions, audiovisuel, plateformes de l'internet, etc. Depuis 1953, l'ADAGP est l'intermédiaire pour tous les acteurs du domaine de l'art moderne et contemporain, tels que les musées, éditeurs, commissaires-priseurs, galeries, producteurs et diffuseurs.



À propos de Meta :

Meta construit des technologies qui aident les gens à se connecter, à trouver des communautés et à développer des entreprises. Lorsque Facebook a été lancé en 2004, cela a changé la façon dont les gens se connectent. Des applications comme Messenger, Instagram et WhatsApp ont permis à des milliards de personnes à travers le monde de s'autonomiser. Aujourd'hui, Meta va au-delà des écrans 2D et se dirige vers des expériences immersives telles que la réalité augmentée et virtuelle pour aider à construire la prochaine évolution de la technologie sociale.

Contact presse ADAGP : Marine Bernier – marine.bernier@adagp.fr – 01 84 25 34 99

Contact presse Meta : meta@humantohuman.fr

Signature of an agreement between Meta and ADAGP

- **Meta and ADAGP announce the conclusion of an agreement to remunerate visual artists for the use of their works on Meta’s platforms.**
- **This agreement allows users to continue to view and freely share works from ADAGP’s repertoire on platforms such as Facebook and Instagram in France.**
- **Pursuant to this agreement, artists who are represented by ADAGP will receive appropriate remuneration.**
- **This agreement is a clear statement of Meta’s commitment to respect intellectual property rights.**

Meta and ADAGP (Society of Authors in the Graphic and Plastic Arts) have reached an agreement to support and promote visual arts and artists online.

The alliance between Meta and ADAGP is a win for both creators who will be remunerated for the use of their works, and users who can continue to freely view and share them on Meta’s platforms such as Facebook and Instagram in France.

For Marie-Anne Ferry-Fall, CEO of ADAGP: *“We are delighted to be able, thanks to this agreement, to pay back fair remuneration to all the artists who have entrusted us with the management of their exclusive rights. The license granted to Meta will enable users of these platforms to share the works they enjoy, while respecting the rights of their creators. This agreement demonstrates that mass distribution of works and respect for rights are not incompatible, and that online services can develop without sacrificing the protection of creation.”*

For Laurent Solly, Vice-President of Southern Europe at Meta: *“We are proud to work alongside ADAGP and thus further strengthen our support for authors and rights holders. For several years, Meta has developed dedicated tools such as Rights Manager which provide rights holders with information and data on their content and allow them to simply control when, how and where their works are shared on the platforms. Meta. While reaffirming our desire to protect copyright on our platforms, this agreement demonstrates the strength of collaboration between online platforms and rights holders to defend intellectual property and support the visual arts.”*

Meta and ADAGP are committed to enhancing the ecosystem for both users and rights holders in France and beyond, and are looking forward to building on this collaboration aimed at the promotion of the visual arts and the protection of copyright.

**About ADAGP:**

Supported by an international network of more than 50 sister societies, ADAGP manages the copyright of visual artists from all around the world, collecting and distributing artists' royalties for all forms of exploitation: books, press, merchandising, art market, exhibitions, broadcasting, Internet platforms, etc. Since 1953, ADAGP has been the interface for all the players in the field of modern and contemporary art, such as museums, publishers, auctioneers, galleries, producers and broadcasters.

**About Meta:**

Meta builds technologies that help people connect, find communities, and grow businesses. When Facebook launched in 2004, it changed the way people connect. Apps like Messenger, Instagram and WhatsApp have empowered billions of people around the world. Today, Meta is moving beyond 2D screens and toward immersive experiences like augmented and virtual reality to help build the next evolution of social technology.

ADAGP Contact Press: Marine Bernier – marine.bernier@adagp.fr – +33 (0)1 84 25 34 99

Meta Contact Press: meta@humantohuman.fr